

Geraudly, un homme de son temps

Thierry Debussy

Membre de la commission d'histoire de l'Académie nationale de Chirurgie Dentaire

Résumé

Contemporain de Pierre Fauchard, Claude Jacquier, plus connu sous le nom de Geraudly, est né vers 1675 d'un valet de chambre-barbier du duc d'Orléans, dont il a du apprendre les rudiments de la pratique chirurgicale, les professions de chirurgien-juré et de barbier étant alors fusionnées (octobre 1655 - novembre 1691). Il paraît avoir exercé un temps comme itinérant, écoulant opiat et produits divers, quand l'édit royal de 1699 vient instituer un contrôle de la capacité professionnelle des opérateurs pour les dents. Il obtient alors un brevet royal qui lui permet de poursuivre son activité, sa vie durant et sur toute l'étendue du royaume, Paris inclus, et d'éviter toute poursuite (31 mars 1700). Peu après, il convole avec Marguerite Jacinthe, qui lui donne plusieurs enfants disparus dans leur prime jeunesse ; il s'en sépare de biens, puis de corps assez vite. Privilégié du Roi, introduit à Versailles, il soigne le duc de Berry, petit-fils de Louis XIV, puis devient en 1718 le dentiste du Régent et de sa famille, reprenant également une charge de barbier-valet de chambre. Il publie en 1737 *l'Art de conserver les dents*, ouvrage simpliste qui rencontre toutefois un grand succès. A l'instar de son maître, il mène une vie dissolue. Claude Mouton, sans doute l'un de ses élèves, obtient la charge de chirurgien-dentiste du duc d'Orléans le 10 avril 1752 ; épuisé par ses travers, Geraudly meurt chez ce dernier le 14 octobre suivant.

Mots-clés

valet de chambre-barbier, duc d'Orléans, Régent, dentiste privilégié du Roi.

Abstract

Claude Jacquier, contemporaneous with Fauchard, is born around 1672 ; his father serves duke d'Orleans as a barber-valet and probably taught him some surgery rudiments. As a matter of fact, surgery and barbering are yet fused (from October 1655 to November 1691). He seems to have been working as an itinerant, selling his products, for a while. The 1699 reformation restricts dental practice to those who can prove their competence but he gets a royal licence and can keep on working as well as before (March 31st 1700). He then marries Marguerite Jacinthe but separates from her rather quickly. As a royal privileged, he is admitted in Versailles court, taking care of duke de Berry, a Louis XIV grandson, of the Regent and his family too, after 1718. Though living as a profligate, like the latter, he publishes *l'Art de conserver les dents*, a simplistic book but a bestseller at that moment (1737). Simultaneously, he has several pupils, such as Miss Calais and probably Claude Mouton, that put him up, rue d'Orléans-Saint-Honoré. He dies there on October 14th 1752.

Key-words

barber-valet, Regent, duke d'Orleans, royal privileged, bestseller.

Des origines obscures

Claude Jacquier demeure un personnage mal connu ; contemporain de Pierre Fauchard dont il s'inspirera parfois, il connaîtra une célébrité certaine dans le public de son temps, qu'il cherchera à instruire, sans doute de façon simpliste, des concepts alors en vigueur.

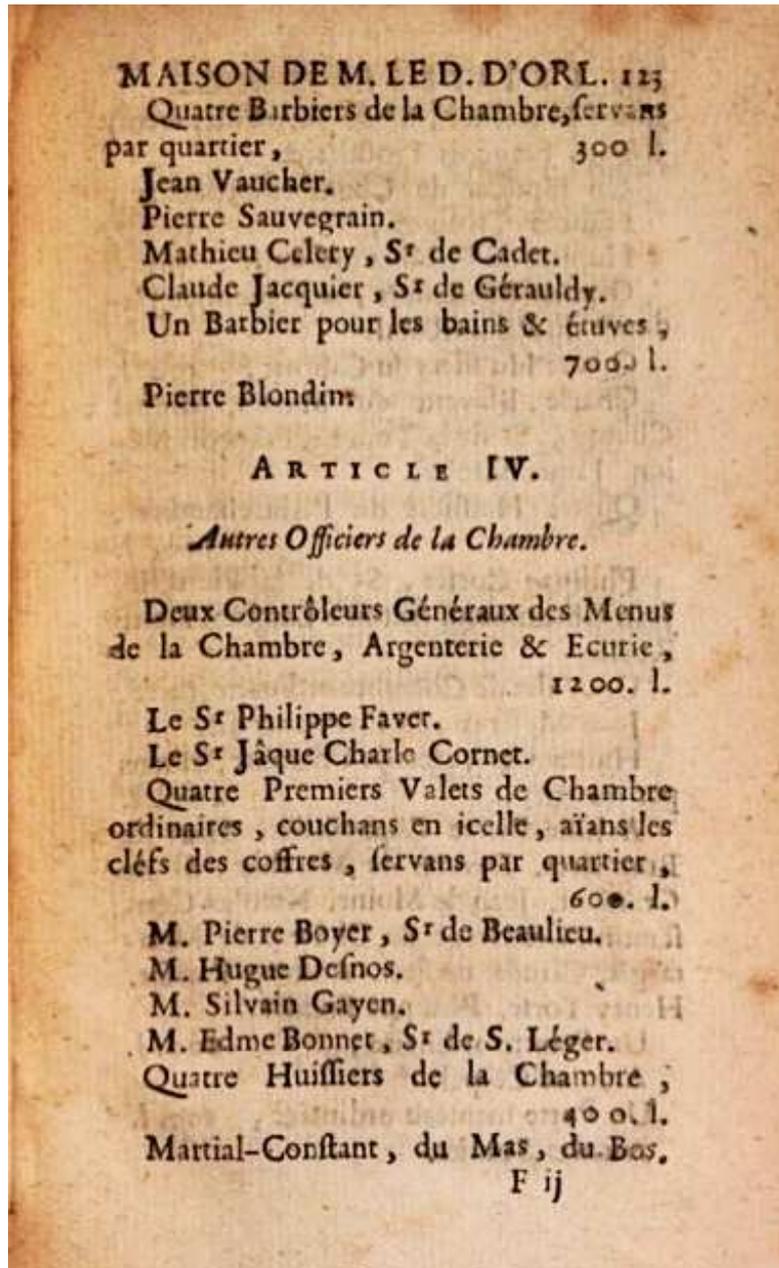
On ne sait que peu de choses de son environnement familial si ce n'est qu'il est vraisemblablement né en 1672 (*Annonces, affiches...*, p.656) ⁽¹⁾ d'un certain Chénier Jacquier, sieur de la Martinière, surnommé Geraudly, qui occupe alors une charge de valet de chambre-barbier de Monsieur, duc d'Orléans et frère du roi Louis XIV (Dagen et Besombes, p.87) ⁽²⁾. La première des fonctions de ce commensal consiste à « peigner [le prince], tant le matin qu'à son coucher, luy faire le poil, nettoyer les dents et l'essuyer aux bains et aux étuves » (Da Vinha, p.50) ⁽³⁾. Il participe réellement à la vie de la chambre et cette proximité avec le prince, son maître, qui fait souvent de lui son confident, est source d'avantages matériels substantiels. Aussi les titulaires s'efforcent-ils de transmettre ces prébendes à leurs descendants, qui formeront autant de dynasties de fidèles serviteurs, sur lesquels le prince saura pouvoir compter, le moment venu, pour des missions aux buts parfois très éloignés de leurs fonctions initiales. Le Roi Louis XIV l'explique d'ailleurs à l'un d'eux en 1655 : « J'ayme mieux me servir des enfants de mes officiers que des autres » (Marie Du Bois, *Mémoires ...*, p.266).

Un début de carrière en barberie

Depuis un arrêt du parlement de Paris en date d'octobre 1655, la barberie a été amalgamée à la chirurgie et il est vraisemblable qu'avec l'espoir de le voir lui succéder, Geraudly père a formé très tôt son fils Claude à une pratique pour partie chirurgicale et sans doute bien rudimentaire. Il ne s'agit pas là d'un cas d'espèce ; fils d'un barbier devenu chirurgien du Roi, Charles-François Félix (1635-1703) se pourvoit d'une charge de Premier barbier dont il se démet le 3 mai 1669. L'édit de novembre 1691 ayant séparé à nouveau les professions de barbier-perruquier et de chirurgien, Félix se limite dès lors à cette dernière activité et opère Louis XIV d'une fistule anale en 1687.

C'est grâce au crédit dont il jouit auprès de son royal patient, à la suite du succès de son intervention, qu'il obtient du souverain la reconnaissance d'activités jusqu'alors guère prisées que sont les opérations de la cataracte, de la hernie, de la pierre mais aussi sur les dents. Les édits royaux de 1699 obligent désormais les chirurgiens « spécialistes » qui les réaliseront à passer avec succès un examen d'aptitude devant le Premier chirurgien du Roi, en l'occurrence Félix, qui leur décerne alors le titre d'expert.

A la mort de Monsieur, Claude Jacquier a repris le surnom et l'office paternels (Dagen et Besombes, p.87) par brevet du 30 juillet 1701 ⁽⁴⁾ ; il est désormais l'un des quatre barbiers de la chambre du duc d'Orléans, le futur Régent, avec 300 livres de gages. Il sert par quartier, ce qui signifie qu'il n'a acquis qu'un quart de ladite charge, sans doute pour des raisons financières, l'investissement étant important du fait du nombre limité de titulaires, mais peut-être aussi pour ne pas avoir à attendre qu'une charge entière se libérât.



état de la France
1702

Un exercice à orientation dentaire

Toutefois, en dépit de l'édit de 1691, il poursuit une pratique dentaire, sans doute pour partie itinérante, puisque, servant par quartier, il n'est retenu à Versailles que trois mois par an. Il est vraisemblable qu'il est alors conduit à exercer sur des tréteaux, à Paris ou en province, écoulant ses remèdes comme tant d'autres. Il n'est d'ailleurs pas exclu qu'il ait poursuivi cette activité ambulante épisodique tout au long de sa vie puisqu'on relèvera, dans l'inventaire de ses biens réalisé le 17 novembre 1751, la présence de « deux justaucorps de camelot » (CARAN, MC/ET/LX/303).

Bien qu'ayant sans nul doute quelque expérience de la petite chirurgie, il ne semble pas chercher à obtenir le titre d'expert instauré par la nouvelle réglementation mais sollicite de Louis XIV un passe-droit l'en dispensant.

Paris le 31 Mars 1700
 Monsieur le Roi informé de la capacité de Claude
 Jacques Geraudly opérateur pour les dents et des opiat
 singuliers qu'il a faits sur divers personnes, que le public a été satisfait, S.M. lui a permis et permet de travailler de sa
 profession d'opérateur pour les dents et autres opérations pendant toute sa vie, tant dans sa
 bonne ville de Paris que dans toute l'étendue du royaume, comme aussi d'y vendre et débiter
 ses essences et opiat qu'il sait composer pour les dents, sans qu'il lui soit fait aucun trouble,
 ni empêchement, sous prétexte de maîtrise, jurande ou quelque autre prétexte, ni qu'aucun autre
 puisse se servir de son nom ni contrefaire sa marque. Enjoignant
 M. le Chancelier de la Justice de la Ville de Paris
 à ceux de sa ville de Paris de ne point donner
 permission à aucun d'eux de se servir de son nom
 de la Volonté signé de sa main 1700

brevet
31 mars 1700

C'est ainsi que le 31 mars 1700, « le Roi étant à Versailles, bien informé de la capacité de Claude Jacques Geraudly, opérateur pour les dents et des opiat singuliers qu'il a faits sur divers personnes, que le public a été satisfait, S.M. lui a permis et permet de travailler de sa profession d'opérateur pour les dents et autres opérations pendant toute sa vie, tant dans sa bonne ville de Paris que dans toute l'étendue du royaume, comme aussi d'y vendre et débiter ses essences et opiat qu'il sait composer pour les dents, sans qu'il lui soit fait aucun trouble, ni empêchement, sous prétexte de maîtrise, jurande ou quelque autre prétexte, ni qu'aucun autre puisse se servir de son nom ni contrefaire sa marque » (CARAN, O/1/65, f°174).

Malgré cela, un rapport de police du 22 avril de l'année suivante mentionne qu'il a du porter plainte pour usurpation d'identité contre Pierre Gaulard, le jeune, un opérateur qui ne sera diplômé de Saint-Côme que quelques années plus tard (Dagen, 1955, p.1725).

C'est ainsi qu'au cours de cette même année 1701, la chambre de police du Châtelet condamne régulièrement des illégaux, chirurgiens ou opérateurs, qui, comme Gaulard, se trouvent dépourvus d'un titre ou d'une autorisation d'exercice (Dagen, notes).

Une aventure qui tourne court et une union qui ne vaut guère mieux

Durant l'été suivant, Geraudly s'éprend d'une certaine Louise Desprez, fille d'un défunt marchand parisien, Michel Desprez, et de Denise Heroult. Lui promet-il quelque établissement, assurément le croit-elle et vite séduite par son boniment, elle a tôt fait d'accepter ses hommages. Quelques mois plus tard, se retrouvant grosse « de son fait et de ses œuvres », la jeune personne confie les tractations à sa mère. Celle-ci débute les hostilités en portant plainte à la chambre de police, à l'encontre de « Claude Jacquier Geraudly, opérateur du Roy pour les dents ⁽⁵⁾ et barbier-perruquier de S.A.R. Monsieur, duc d'Orléans, demeurant à Paris, rue du Roule, paroisse Saint-Germain l'Auxerrois » (CARAN, MC/ET/XLIX/422, f°146). La déposition est recueillie par le commissaire Regnard mais l'affaire tourne court, les parties trouvant un terrain

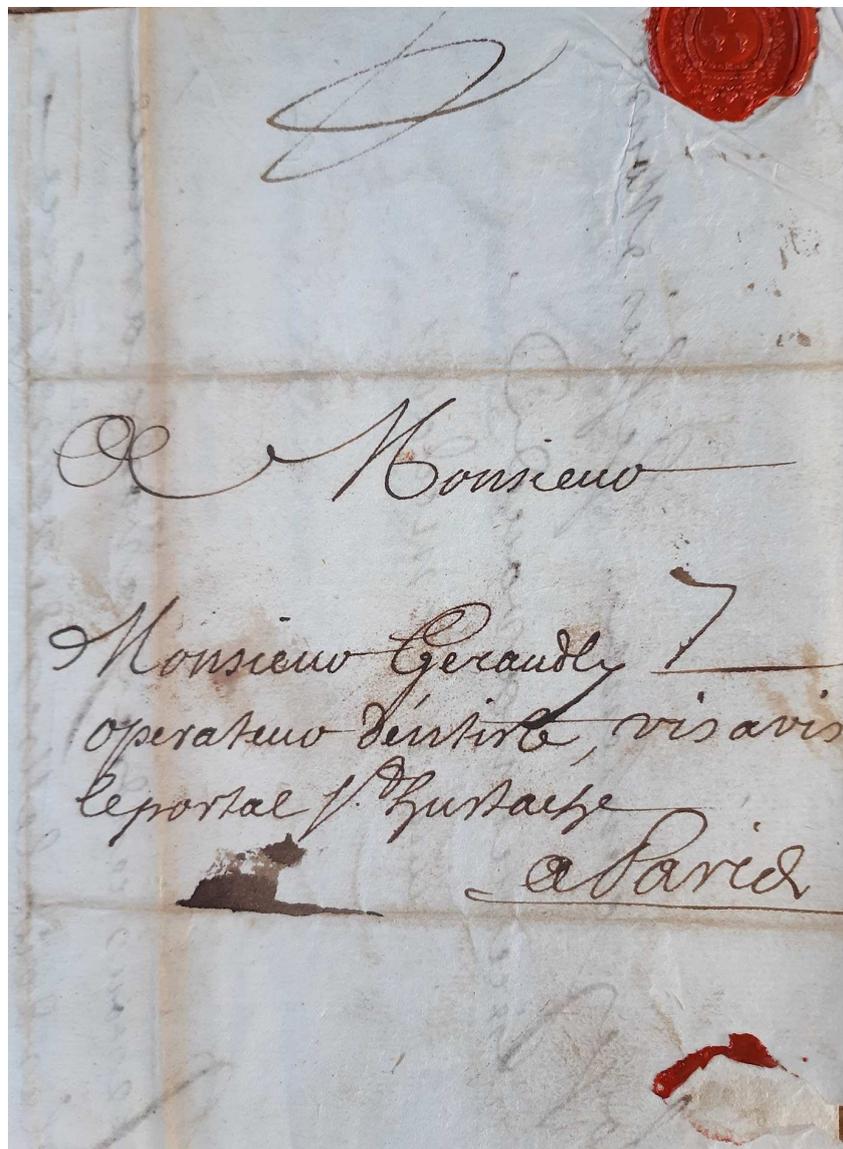


reconnaissance de Laurent-Claude Jacquier Geraudly

d'entente le 18 octobre 1701. Prompt au dédit, le vil séducteur propose 150 livres ⁽⁶⁾ de dédommagement à la plaignante qui les accepte à la condition que l'enfant à naître soit élevé dans la religion catholique et entretenu, sa vie durant, par son auteur.

La mère pragmatique se désiste de sa plainte, s'engageant à ne plus réclamer de « dommages autres que ce qui a été dessus convenu » et donne quittance le 10 janvier 1702 devant M^e François-Félix Barbar (CARAN, MC/ET/XLIX/422). L'enfant, prénommé Laurent-Claude et reconnu par ses parents, voit le jour le 1^{er} avril suivant et est baptisé en l'église Saint-Séverin ; il mourra probablement jeune.

Sans doute sa réputation souffre-t-elle de cette aventure ; aussi, soucieux de récupérer quelque respectabilité, Geraudly épouse-t-il très vite une certaine Marguerite Jacinthe, « une enfant de la Halle », comme elle le reconnaîtra elle-même (CARAN, Y 4727A), qui ne tiendra jamais une grande place dans sa vie, en dépit des deux enfants qu'elle lui donnera. En outre, il s'installe rue du Jour, face au porche de l'église Saint-Eustache, où il exerce toujours en 1715.



lettre du comte de Medavy, 4 août 1715

Une carrière qui se dessine

C'est l'époque où le Roi disparaît et où le duc d'Orléans est reconnu par le parlement comme Régent durant la minorité du futur Louis XV. La société, quittant Versailles où elle s'ennuie à mourir depuis trop longtemps, se concentre désormais au Palais-Royal, qui devient vite un lieu de dépravation. Geraudly y a ses entrées du fait de sa charge commensale ; « homme de fortune et abandonné à ses plaisirs », dira sa femme (CARAN, Y 4727A), il est mêlé aux turpitudes qui s'y commettent. D'ailleurs, les officiers, comme lui, sont d'ordinaire logés sur place et ont « bouche à cour ». Ainsi sont-ils toujours présents pour le service du prince et de sa famille.

Il est ainsi intervenu, entre 1710 et 1714, sur le duc de Berry, petit-fils de Louis XIV et gendre du Régent, auquel il a extrait une molaire, ainsi qu'il le rapporte : « la racine perçait l'alvéole de la mâchoire supérieure du côté droit. Elle avait pénétré dans le corps de la joue, de sorte que la rougeur et l'inflammation se faisaient voir extérieurement. Feu M. Maréchal, alors Premier Chirurgien du Roi, fut d'avis d'ôter la cause du mal. Je fus mandé pour faire cette opération que j'exécutai avec succès par le moyen du pélican » (l'Art de conserver les dents..., p.112-113).

De l'art dentaire à la médecine vétérinaire

Au début de 1714, une épizootie, frappant les herbivores ruminants s'étend sur toute l'Europe de façon dramatique, menaçant l'approvisionnement en viande des grandes villes. Cette épidémie de peste bovine, confondue d'abord avec la Maladie de langue ⁽⁷⁾, décime le cheptel et on en vient à craindre une transmission à l'homme. Dans l'urgence, on crée l'assemblée, sorte de cellule de crise réunissant le Contrôleur général des Finances Desmaretz, le Procureur général au parlement de Paris Daguesseau et l'Intendant de la généralité de Paris Bignon de Blanzay.

Cet aréopage cherche des solutions et est prêt à accepter tous les remèdes qui lui parviennent, d'autant que les mesures d'abattage préventif sont mal accueillies et font craindre des mouvements populaires, dont se font l'écho les Intendants de différentes provinces.

Chacun cherche à mettre au point une recette tenue plus ou moins secrète ; les médecins Fagon et Helvetius proposent diverses formules qui comportent souvent de la thériaque mais ne donnent guère de résultat. Geraudly tente l'aventure à son tour et, dès le début de mars, il commence à écouler son produit. Il s'agit d'une pâte préparée à partir de quarante-six ingrédients, dont il n'ébruite pas la composition. Il enregistre quelques succès, mais aussi des échecs, qu'il attribue à un emploi trop tardif. Toutefois, sa renommée grandissante incite les Intendants à réclamer, de leur hiérarchie, l'envoi de doses de sa mixture (CARAN, G7 1667, f°1).

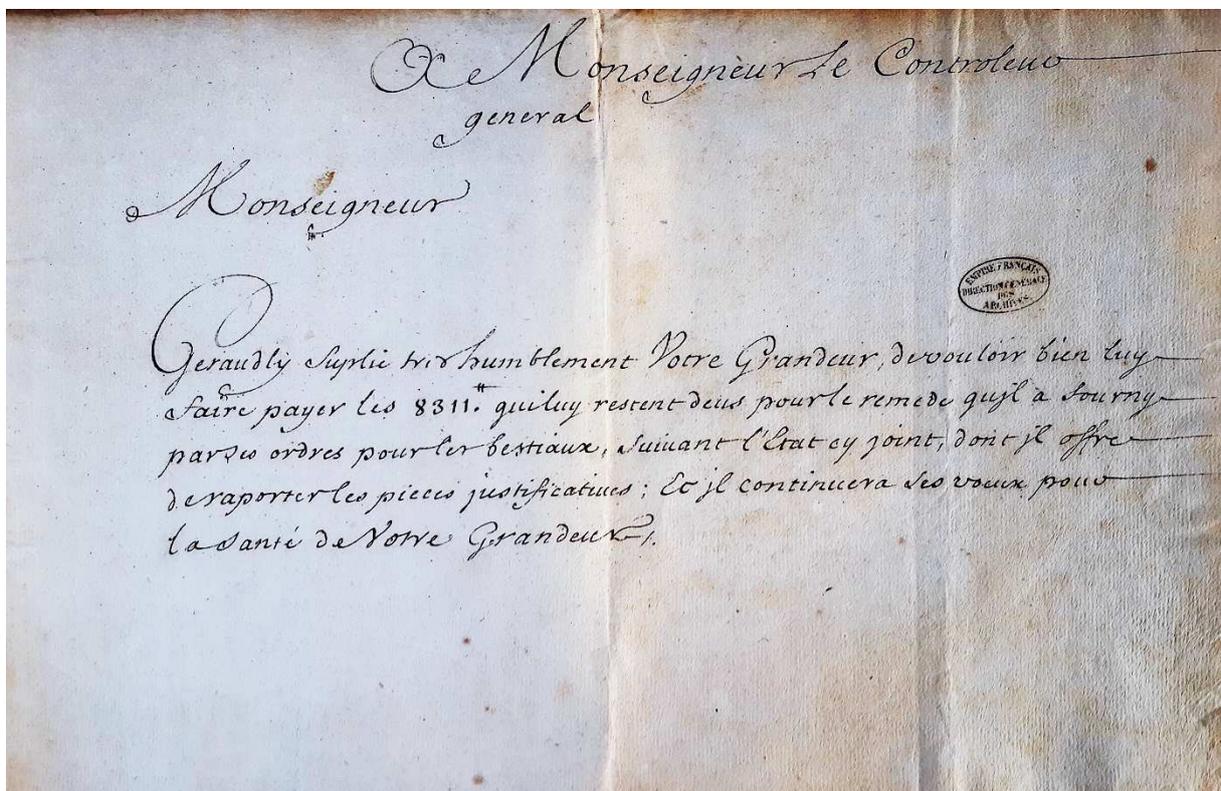
Les généralités de Champagne, Bourgogne, Franche-Comté, Bourbonnais, Lyon et Paris ont déjà été servies quand le 24 juillet, Geraudly, à nouveau, leur « met au carrosse deux cent cinquante livres qui lui ont été commandées en cinq caisses différentes, avec les adresses pour MM. les Intendants » (CARAN, G7 1667, f°140).

Une mission officielle

Le 5 août 1714, Desmaretz répond aux Intendants en Champagne, à Lyon, à Moulins et à Paris : « Geraudly offre d'aller lui-même distribuer son remède et reconnaître le mal dans les lieux où

l'on jugera à propos qu'il se transporte. Il serait bon de l'envoyer du côté de Montargis, d'où il pourrait descendre jusques à Moulins et même à Lyon. Il demande un chirurgien pour aller avec lui et pour ouvrir le corps des bêtes, parce qu'il craint de n'en pas trouver d'assez habiles sur les lieux. Il semble d'autant plus convenable de lui donner ce chirurgien pour l'accompagner qu'on en sera plus assuré de l'effet de ses remèdes. On propose d'envoyer Geraudly sur la route de Lyon par Moulins parce qu'il est de la dernière importance de travailler à fixer le mal en deçà de la Loire, et d'empêcher, autant qu'il sera possible, qu'il ne se répande dans le Poitou et le Limousin, d'où la ville de Paris tire la plus grande partie de sa subsistance par rapport aux bœufs. On donnera au médecin [Jean Herment] et au chirurgien de l'Hôtel-Dieu [Vincent Drouin], ainsi qu'à Geraudly, des lettres pour les Intendants, qu'ils puissent faire voir aux subdélégués des lieux où ils iront, afin qu'ils y trouvent tous les secours qui leur seront nécessaires » (de Boislisle et de Brotonne, p.549).

Cependant, en dépit des pressions, Geraudly tarde à s'exécuter, craignant fort de ne pas être honoré pour les doses qu'il a déjà remises à l'Assemblée. Le 4 août, il prétend que les quatre cents livres « pesant » qu'il a en réserve constituent une quantité insuffisante pour accomplir sa mission et il invoque l'impossibilité pour lui d'en fabriquer plus de quatre cents livres supplémentaires d'ici son départ. La totalité empruntera le chemin qu'il doit suivre, afin qu'il puisse l'y trouver à son arrivée mais, prévoyant d'être à court de remède, il obtient de Daguesseau qu'il adresse à l'Intendant de Lyon une liste des ingrédients servant à la confection de son produit. Il compte que les apothicaires locaux lui apporteront leur aide pour les réduire en poudre, « d'autant qu'il faut beaucoup de temps pour pulvériser les racines et autres choses qui entrent dans sa composition » (CARAN, G7 1667, f°142).



A Monsieur le Contrôleur
general
Monsieur

Geraudly supplie très humblement Votre Grandeur, de vouloir bien luy
faire payer les 8311. qui luy restent deus pour le remede qu'il a soumy
par ses ordres pour les bestiaux, suivant l'Etat cy joint, dont il offre
de rapporter les pieces justificatives; Et il continuera ses vœux pour
la santé de Votre Grandeur.

AR. H. 1667

Geraudly sollicite de Desmarests le versement de 8300 livres

Etant le seul à connaître les proportions à respecter, il réalisera lui-même le mélange, gardant ainsi le secret de sa fabrication.

Il fait remarquer en outre qu'« il ne peut s'absenter de Paris un mois ou deux sans s'exposer à perdre un grand nombre de ses pratiques qui, par les petites pensions qu'il en reçoit pour entretenir leurs dents, lui produisent [...] deux à trois mille livres par an » (CARAN, G7 1667, f°10). Il va même jusqu'à demander une pension qu'il se verra refuser mais l'administration lui règlera « les quatre mille cinq cents livres qu'on lui doit pour la quantité de médicaments qu'il a déjà fournie et même on lui fera une avance sur ce qu'il emportera avec lui dans son voyage », à raison de dix livres la « livre pesant » (CARAN, G7 1667, f°142).

L'accroissement de la demande l'a contraint à revoir toute son organisation ; il normalise désormais le conditionnement de son remède, qui sera livré en petits pots de terre dûment authentifiés à des revendeurs. Ces derniers sont engagés à les délivrer gratuitement aux nécessiteux et moyennant finance aux plus aisés, en prélevant une commission sur le prix de vente. (CARAN, G⁷ 1667, f°53, 8 août 1714). Le bénéfice sera partagé entre Claude Biet, apothicaire du Roi (8), et lui-même mais cet accord ne dura guère, le Régent lui ayant acheté la formule de sa composition (Vallat, p.259).

Enfin, il part en compagnie de Drouin, le chirurgien sélectionné ⁽⁹⁾. Leurs rapports, cordiaux au début, deviennent bientôt conflictuels ; aussi, de Sens, le 24 août, Drouin en réfère-t-il à Desmaretz. Il estime que le remède est administré sans que l'indication en ait été véritablement posée au vu des symptômes observés et en l'absence d'un diagnostic précis.

A sa décharge, Geraudly avance « que la présence du sr Drouin l'empêche de donner son remède comme il conviendrait », suggérant qu'on éloigne de lui ce perturbateur et proposant de faire établir des attestations de guérison par les autorités locales. Il modifie toutefois la composition de son mélange, supprimant certains ingrédients et les remplaçant par d'autres.

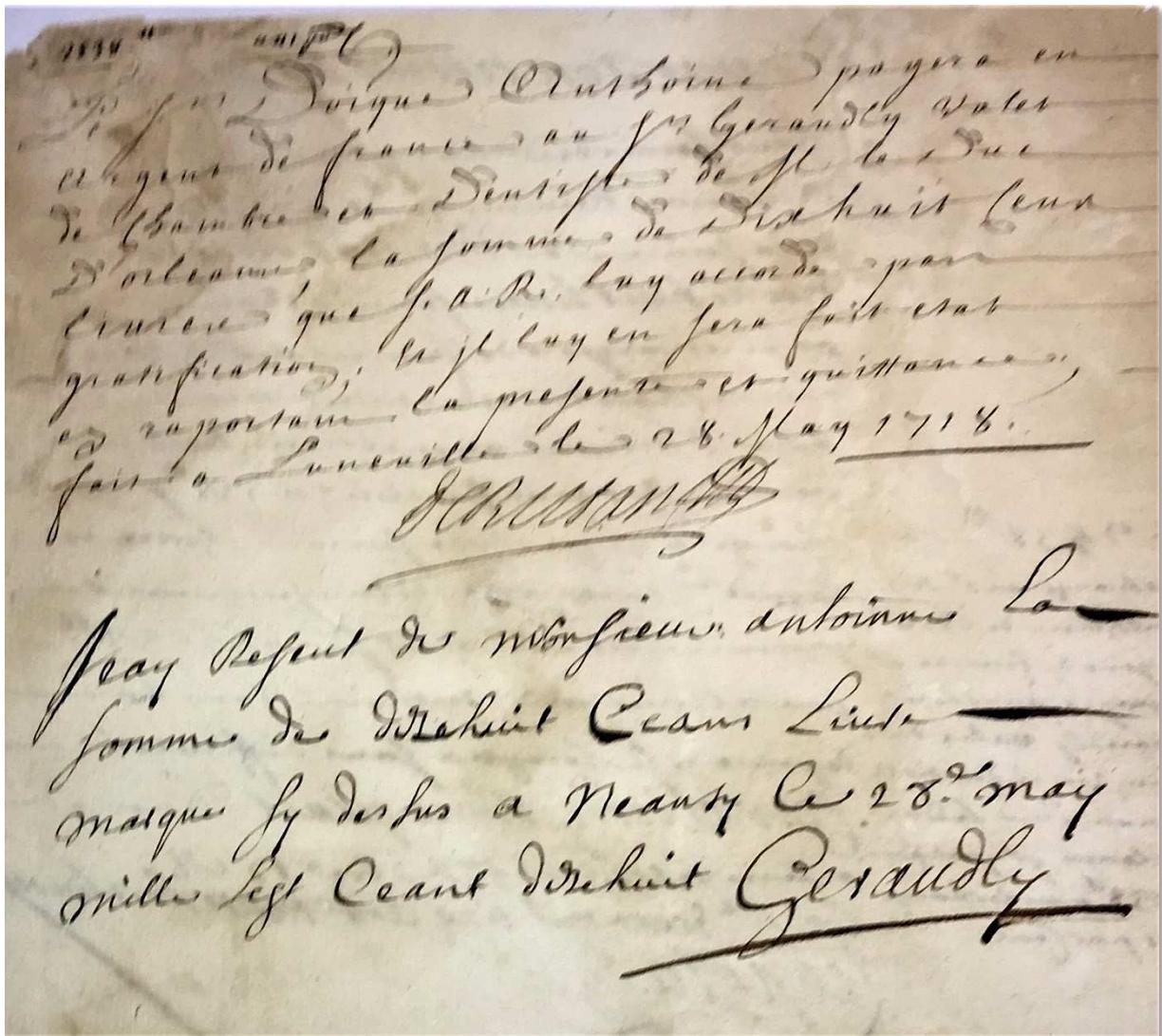
Le 27 août suivant, il ressort d'une lettre adressée par Desmaretz à Drouin que « Geraudly se plaint de deux choses : l'une, qu'on emploie sous son nom des remèdes qui ne sont pas des siens et qui sont contrefaits, c'est à quoi vous devez prendre garde et ne vous servir que de ceux qu'il avouera ; l'autre, qu'on ne donne ses remèdes qu'aux animaux dont la maladie a déjà fait de trop grands progrès pour qu'ils puissent être guéris. Il voudrait qu'on les donnât par forme de préservatif pour empêcher qu'ils ne deviennent malades ». Desmaretz conclut en se déclarant favorable à un traitement précoce des bestiaux dès l'apparition des premiers symptômes mais opposé à la prévention systématique, objectant que la maladie risque de n'affecter qu'une partie du cheptel (de Boislisle et de Brotonne, p.552).

A la fin du mois, Geraudly et Drouin se séparent ; Jean Herment, le médecin qui leur a été adjoint, poursuit seul ses observations (CARAN, G⁷ 1667, f°31) mais le 4 septembre, l'expérimentation prend fin et Geraudly est prié de rentrer à Paris (CARAN, G⁷ 1667, f°62). Les retours, enregistrés par Desmaretz ne sont en effet guère encourageants ⁽¹⁰⁾.

L'année suivante, à la suite de la survenue de quelques cas sporadiques et sur la demande du comte de Medavy, gouverneur de Grenoble, Geraudly se manifeste à nouveau auprès de Desmaretz : « La maladie des bestiaux recommence en Dauphiné ; il demande à y retourner avec son remède » (de Boislisle et de Brotonne, p.596). Il n'obtient manifestement pas de réponse ou du moins, elle ne nous est pas parvenue.

Retour à l'art dentaire

En mars 1718, le duc de Lorraine, Léopold Ier, et la duchesse, née Elisabeth-Charlotte d'Orléans, rendent visite à leur beau-frère et frère. C'est probablement durant leur séjour au Palais-Royal que Geraudly est conduit à leur dispenser des soins ; la duchesse est en effet de santé fragile et souffre de problèmes dentaires récurrents. Le 8 avril, ayant épuisé les charmes de la vie parisienne, le couple ducal quitte la capitale, accompagné de celui qui leur a rendu les festivités supportables, Geraudly. Ce dernier suit la duchesse à Lunéville, puis à Nancy, où, le 28 mai, il reçoit « en argent de France [...] la somme de dix-huit cents livres que S.A.R. luy accorde pour gratification » (11) ; il en délivre quittance à Nancy le même jour (Arch. Dép. Meurthe-et-Moselle, B 1632, 14).



1718
Monsieur le Duc de Lorraine
Monsieur le Duc de Lorraine payera en
ce jour de France au Sr Geraudly
de Chamberlain Dentiste de M. le Duc
d'Orléans la somme de Dix huit cents
livres que S.A.R. luy accorde pour
gratification; ce qui luy en sera fait état
en rapportant la présente et quittance,
fait à Lunéville le 28 May 1718.

J'ay Reçu de Monsieur le Duc de Lorraine la
somme de Dix huit Cents Livres
marquée cy dessus à Nancy le 28^e May
mille Sept Cents Dix huit Geraudly

reçu signé de Geraudly accusant réception de 1.800 livres du trésorier du duc de Lorraine,

Un autre document, qui est une décharge datée du 17 octobre suivant à Lunéville, signée du duc et délivrée à son trésorier Dominique Anthoine, rappelle qu'outre ces 1.800 livres versées en mai à Geraudly, il lui a encore été compté 783 autres livres « pour le change à quarante-et-un pour cent, suivant l'ordre et la quittance » (Dagen, [1925], p.373).

Il poursuit cependant une pratique itinérante, louant quelque boutique au hasard de ses pérégrinations pour y travailler et y vendre « ses opiats pour les dents et des eaux pour farder les femmes », comme le fera remarquer plus tard Marguerite Jacinthe, ajoutant, désabusée, qu'« il a fait le vagabond toute sa vie » (CARAN, Y 4727A).

Il est évident qu'il y trouve son compte, la vente des produits de sa fabrication lui rapportant bien davantage que sa pratique dentaire ; cependant, il est clair que ces absences répétées ne contribuent pas à améliorer sa situation conjugale, tant et si bien que Marguerite Jacinthe obtient, vers 1720, une séparation de biens, puis de corps, une vingtaine d'années plus tard.

Brevet qui permet au Sr Geraudly
de continuer la composition de l'antidote
thériacal,

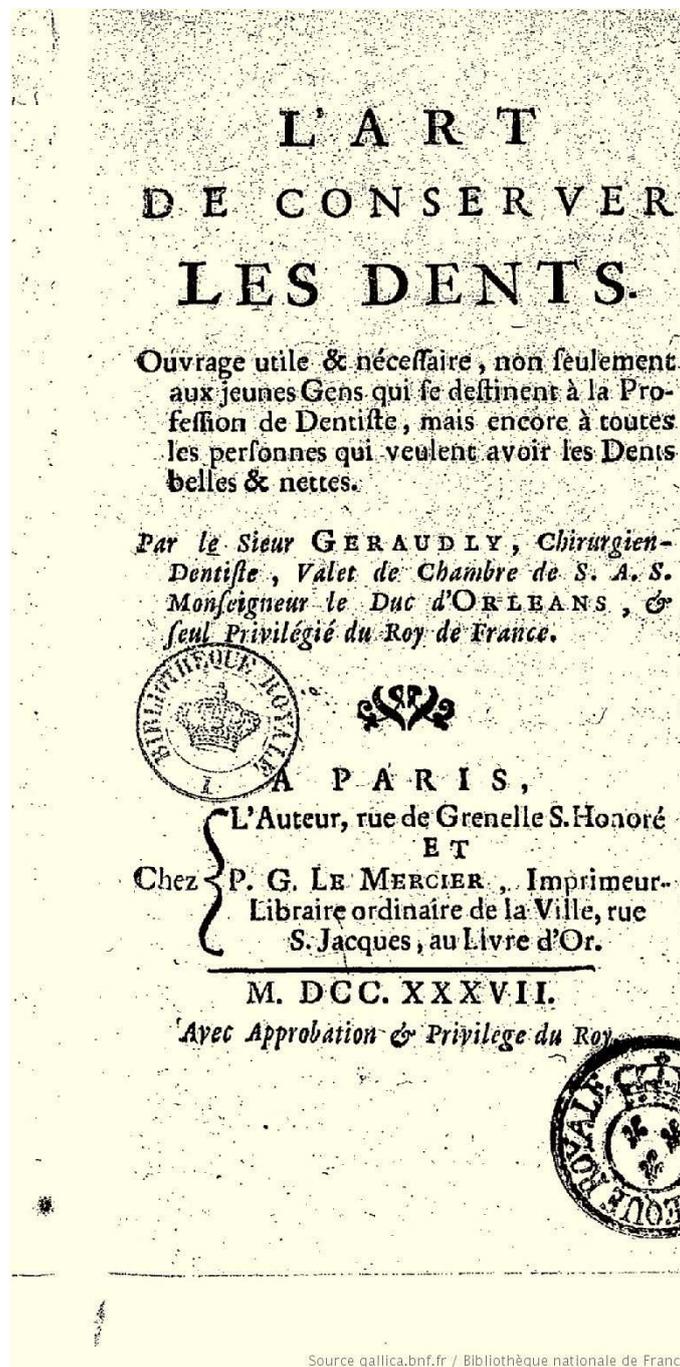
Aujourd'hui, premier Aoust 1721. Le Roy
étant à Paris, bien informé de l'utilité dont peut
être au public l'antidote thériacal que compose
depuis plusieurs années le Sr Geraudly par
l'usage qui en a été fait avec succès, Sa M^{te}
de l'avis général, a permis et permet
audit Sr Geraudly de continuer la composition
thériacal et de le vendre et faire vendre et
distribuer à Paris et dans les autres villes
du Royaume, sans pouvoir y être troublé
et Sa M^{te} n'ayant commandé aux
seigneurs de son conseil de le faire
interdire, elle a pour ce faire
signifié de sa main et en son conseil

brevet
1er août 1721

La protection du duc d'Orléans lui reste heureusement acquise et lui permet d'obtenir, en principe du Roi dont l'âge fait douter de son implication réelle, un brevet l'autorisant à poursuivre la préparation de thériaque (1^{er} août 1721) : « Le Roy étant à Paris, bien informé de l'utilité dont peut être au public l'antidote thériacal que compose depuis plusieurs années le sr Geraudly, par l'usage qui en a été fait avec succès, Sa M^{te}, de l'avis général, a permis et permet audit sr Geraudly de continuer la composition dudit antidote thériacal et de le vendre et faire vendre et distribuer à Paris et dans les autres villes du Royaume, sans pouvoir y être troublé » (CARAN, O/1/44, f^o124) (12).

Malheureusement, le Régent rend l'âme le 2 décembre 1723 ; son fils, Louis, le nouveau duc, change une partie des officiers commensaux de la Maison d'Orléans. Geraudly semble y gagner une pension mais y perdre sa charge de barbier-valet de chambre ; sans doute obtient-il des lettres de vétérance, ce qui lui permet de continuer de s'en prévaloir ⁽¹³⁾.

Ainsi dans un acte, passé le 2 novembre 1736 et concernant des terres qu'il possède à Romainville, lui sont données les qualifications d'«écuyer ⁽¹⁴⁾, valet de chambre de Monseigneur le duc d'Orléans, demeurant rue de Grenelle[-Saint-Honoré], paroisse Saint-Eustache » (CARAN, MC/ET/LX/261) (15). Il sera encore mentionné comme « chirurgien-dentiste, valet de chambre de S.A.S. le duc d'Orléans et seul privilégié du Roi » en 1737 (Jordan, p.271) mais, en dépit du titre qui lui est donné, il est assez improbable qu'il ait été reçu à Saint-Côme.



Leur recrutement, ouvert à l'esprit des Lumières, est très éclectique ; on y trouve aussi bien des banquiers, des musiciens ou des bourgeois que des aristocrates de haute volée, des diplomates ou des officiers du Roi. La majeure partie des nations européennes y est représentée et, parmi les figures marquantes, il convient de citer le comte Czapski cousin de la Reine Marie Leczinska, l'ambassadeur du Danemark à Paris et Louis Bontemps, Premier valet de chambre de Louis XV. La loge se réunit le mardi, tous les quinze jours, dans un estaminet à l'enseigne de la ville de Tonnerre, sis rue des Boucheries Saint-Germain.

Le 17 février 1737, est élu Vénérable, à la suite de Jean Coustos, le duc de Villeroy, pair de France et familier du Roi ; Geraudly signe le procès-verbal de la tenue. A l'instar des autres loges, cet atelier constitue l'un des relais d'un vaste réseau de sociabilité qui couvre l'Europe entière. Contribuant au brassage des idées, de nombreux frères, issus d'autres horizons, lui rendent visite, ainsi le 17 juillet, le prince Semion Kirillovitch Narychkine, alors gentilhomme de la chambre de la tsarine Anna Ivanovna, avec lequel probablement Geraudly sympathise. Son séjour se poursuit au moins jusqu'à l'automne ⁽¹⁶⁾ puis il regagne Saint-Petersbourg, où se joue la succession du duché de Courlande, depuis longtemps convoité par le futur maréchal de Saxe ; il est très probable que Geraudly est du voyage. En effet, le duc de Luynes (*Mémoires...*, p.207-208) rapporte les confidences qu'il lui fait à son retour :

« Geraudly, qui avait été envoyé en Russie pour les dents de la tsarine revint ici il y a quelques jours [à la fin de juillet 1738]. Il m'a dit quelques particularités sur cet empire. Il y a en Russie cent soixante ou cent soixante-dix mille hommes de troupe réglés et payés partie en argent et partie en riz et autres denrées. L'enceinte de la ville de Petersbourg, où demeure la tsarine, est aussi grande au moins que celle de Paris, mais pas si peuplée à beaucoup près, il y a des grands jardins, des rues fort larges et quelques-unes même avec des arbres aux deux côtés. La tsarine mange ordinairement avec le duc et la duchesse de Courlande et leurs trois enfants. Le duc de Courlande est le comte de Biron ⁽¹⁷⁾ ; MM. de Biron ne le reconnaissent pas pour leur parent. Les jours de gala, c'est-à-dire de grande cérémonie, la tsarine mange sur un trône avec la princesse Anne et la princesse Elisabeth qui sont toutes deux assises à la même hauteur que la tsarine. Le trône est assez élevé... »

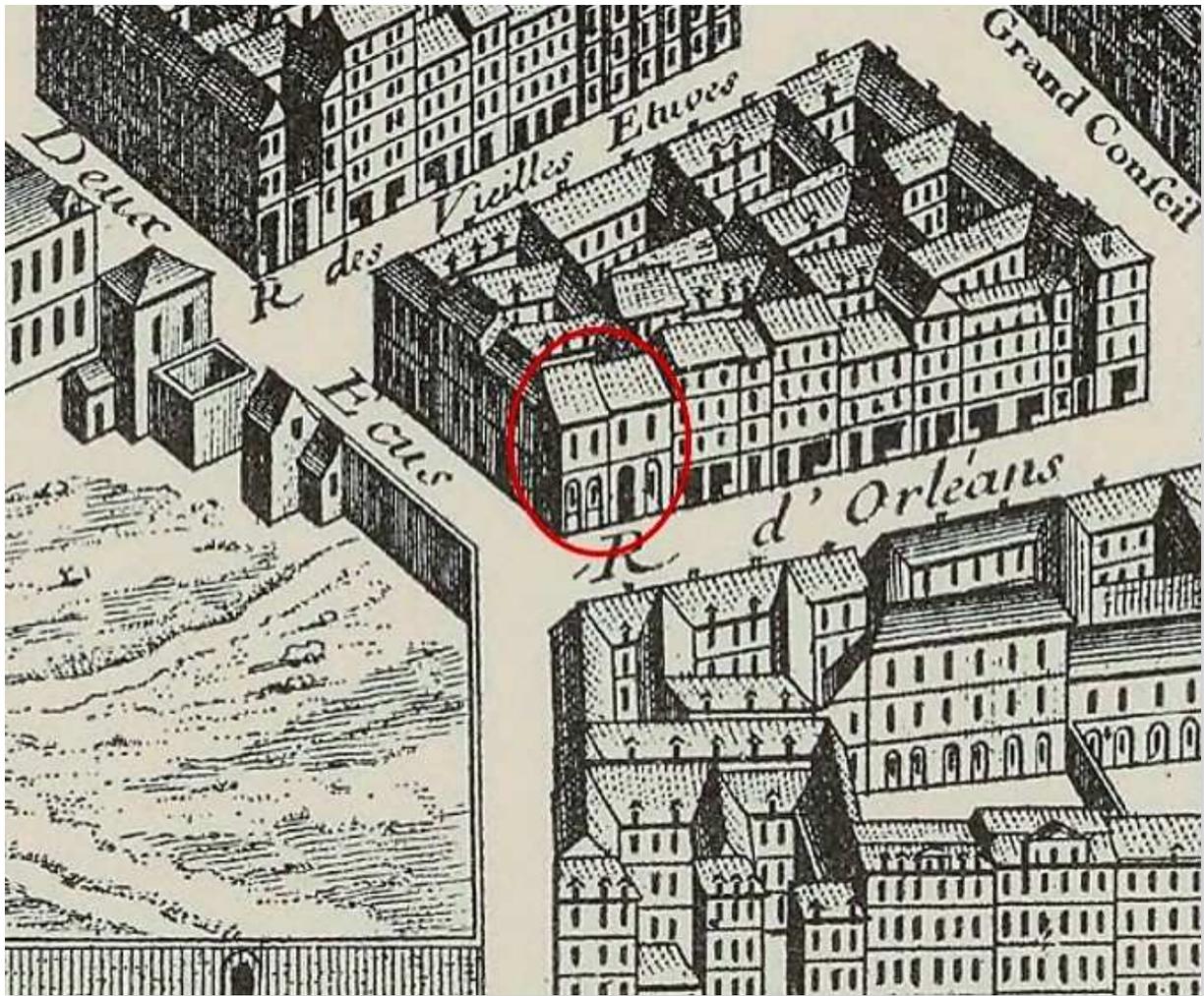
Toutes ces considérations dépassent un peu le cadre apparent de sa mission et on peut se demander si Geraudly, introduit comme il l'est, ne travaille pas alors pour le Secret du Roi car tout le travail de la diplomatie française consiste alors à détacher la Russie du Saint Empire. D'ailleurs, au début de la guerre de succession d'Autriche, en 1740, la tsarine Anna se range aux côtés de l'impératrice Marie-Thérèse. A la fin de 1741, la princesse Elisabeth, la très francophile cousine germaine de feu la tsarine Anna, montera sur le trône à la suite de diverses intrigues, auxquelles sont mêlés ses amants, l'ambassadeur de France La Chétardie, Narychkine et un médecin de cour d'origine française, Lestocq, protégé de la Maison d'Orléans ⁽¹⁸⁾.

Les fins dernières

En septembre 1740, Geraudly se trouve impliqué, ainsi que son ami Lécluze, dans l'affaire Gaulard, cet élève trop doué de Fauchard, qui mène une vie des plus dissolues. Pour assouvir ses penchants, le polisson, peut-être un compagnon de ribotte, en vient à détrousser une « fille d'opéra » et finit bien vite au bout d'une corde en place de Grève (Besombes, p.216) ⁽¹⁹⁾.

Geraudly s'éloigne un peu plus de Marguerite Jacinthe et c'est à cette époque qu'est prononcée leur séparation de corps à l'amiable ; il s'engage à lui servir une pension de 500 livres, qui sera

versée très irrégulièrement (CARAN, Y 4727A). Il s'installe alors rue d'Orléans-Saint-Honoré, dans une maison située à l'angle de la rue des Deux Ecus, qu'il sous-loue à Claude Mouton, chirurgien-dentiste ordinaire du Roi, principal locataire (20), puis son propriétaire le 8 avril 1751 (CARAN, MC/ET/XXXIII/508).



maison où loge Geraudly

Bien que vieillissant, il exerce à cette adresse, suppléé par sa nièce, Suzanne Recoura ⁽²¹⁾, qu'il forme à la pratique dentaire, espérant sans doute lui voir suivre l'exemple de Mademoiselle Calais.

Propriétaire du droit et privilège de tenir boutique ouverte à Paris et dans ses faubourgs, il le loue à Hilaire Macé, un barbier-perruquier, qu'il assigne le 7 mai 1746 pour défaut de paiement de son loyer et qui se trouve condamné à lui verser 40 livres d'arriérés (Dagen, notes).

Son état de santé se dégrade et il est bientôt dans l'incapacité de gérer ses biens ; aussi, par sentence du Châtelet en date du 25 septembre 1751, se voit-il pourvu d'un curateur en la personne du sieur Mangin, un marchand de bois, demeurant rue d'Orléans-Saint-Honoré. Sa nièce est « nommée par ladite sentence pour avoir soin de lui, demeurant avec ledit sieur son oncle » (CARAN, MC/ET/LX/303).

Le 17 novembre suivant, son curateur fait établir un inventaire de ses biens ; le logement est meublé de façon relativement cossue, comprenant tapisseries, commodes, bureaux, armoires,

une bibliothèque peu fournie, des tableaux dont un portrait du Régent, un peu d'argenterie, une paire de pistolets d'arçon, mais surtout « dans un petit cabinet ayant vue sur ladite rue des Deux Ecus, [...] une petite table garnie de son tiroir, garnie de plusieurs petits étaux dont un tenant à la table et plusieurs ustensiles à l'usage de la profession du sr Geraudly, trois scies garnies de leur lame, [...] plusieurs bouteilles, tant grandes que petites, remplies de différentes liqueurs à l'usage de la profession dudit sr Geraudly ».

Il ressort enfin qu'il est titulaire de plusieurs contrats de rente pour environ 2.200 livres. Il meurt le 14 octobre 1752 en son domicile de la rue des Deux Ecus ; il était âgé de quatre-vingts ans (*Annonces, affiches...*, p.656).

(656)

rue & Porte S. Honoré. A S. Roch.
 De M. Charles Jean-Baptiste *Bersin de Villers*, Maître des Requêtes, décédé rue de Richelieu. A S. Eustache.
 Du 15. De Claude-Jacquet de *Geraudly*, âgé de 80. ans, ancien Valet de Chambre de S.A.S. M. le Duc d'Orléans, Chirurgien Dentiste, décédé rue des deux Ecus. A S. Eustache.
 De Jean-François *Sateins* Marchand Batteur d'or, décédé rue S. Denis. A S. Lcu S. Gilles.
 De Marguerite *Laurent*, femme de... Barbery, l'un des quatre Tailleurs du Roi ; décédée à Montmartre. A S. Pierre, Paroisse du lieu.
 Du 16. D'Adrien-Pierre *Olive*, âgé de 71. ans, Maréchal ordinaire de la grande Ecurie du Roi, & de celle de la Reine, décédé rue de l'Echelle. A S. Roch.
 Du 17. De M. Nicolas *Mégrez de Sérilly*, Maître des Requêtes Honoraire, Intendant des Finances en Alsace, Conseiller honoraire en la Cour des Aides, décédé rue de Vaugirard. Présenté à S. Sulpice, & transporté à S. André des Arts.

COURS DES CHANGES ET EFFETS COMMERCABLES.

ACTI ONS du Samedi 14..1905..1900..1897.....10.....
 du Lundi...16..1900..1897.....10.....
 du Mardi...17..1897...10...1895.....

Du 17. Octobre 1752.

Annuités à Coupons,
 Contrats sur l'Hôtel de Ville, 50 pour cent ; Especes.
 Quittances de Finances sur les Tailles, sçavoir,
 — Généralité de Paris, 16. pour cent ; Especes.
 — Généralité des Provinces, 15. pour cent ; Especes.
 Contrats sur la Caisse des Amortissemens, à 1. pour cent ; Bén.
 Billets de Finances, 5. pour cent ; pour l'Année.
 Billets Marchands, 6. pour cent ; pour l'Année.
 Lettres de Change sur Paris, 5. pour cent ; pour l'Année.
 Billets de la 1. Lot. R. du 2. Oct. 1747...point de Cours.....
 — de la 2. Lot. R. du 1. Août 1748.....629.....
 Contrats à 3. pour cent, sur les Postes.....
 Contrats sur la Compagnie des Indes.....
 Billets d'Emprunt de la Comp. des Indes, sçavoir :
 — Octobre.....530. | — Janvier.....
 — Novembre..... | — Février.....
 — Décembre.....520. | — Mars.....520.

C H A N G E S.

Amsterdam.....56. $\frac{1}{2}$. à $\frac{1}{2}$. | Madrid.....15.....1.....
 Anvers.....57. $\frac{1}{4}$. | Cadix.....14. 13. 6.....
 Londres.....32. $\frac{1}{16}$. | Livourne.....96. $\frac{1}{4}$.
 Hambourg.....180. $\frac{1}{4}$.

Lion, Paiement de Saints, 1. $\frac{1}{4}$. pour cent ; Perte.

Le PUBLIC est averti qu'on insère gratuitement les Avis qu'on porte AU
 BUREAU D'ADRESSE ET DE RENCONTRE, rue Baillet, vis-à-vis
 de l'Hôtel de la Monnoie.

Avec Privilège du Roi.

Annonces, affiches et avis divers,
 mort de Claude Jacquier
 15 octobre 1752

L'actif de sa succession s'élève à huit ou neuf mille livres ⁽²²⁾.

Quant à sa veuve, ayant perdu « la vue depuis un temps considérable », elle vit depuis 1748 chez l'un de ses neveux, René Jacinthe, dit Monnet, un plumet de la Halle fort honnête mais d'autant plus désargenté que la pension de sa tante, versée fort irrégulièrement, cesse de lui parvenir du fait du décès de Geraudly. Dès qu'elle possède quelque argent, la malheureuse se montre fort prodigue bien qu'elle prétende que ses proches limitent ses dépenses ; aussi cherchent-ils à la faire interdire. Le 31 octobre 1752, un curateur est désigné par les parents et amis, tandis que, dans le cadre de la procédure, Marguerite Jacinthe est interrogée par le lieutenant civil ; « j'ai une maison sur le cours, maison de plaisance avec son libertinage » reconnaît-elle mais ne répond pas lorsqu'on lui demande si elle loue ladite maison.

(207)

Une autre Personne desireroit trouver à louer pour Pâques une petite MAISON de Campagne, meublée, située en belle vue à 1. ou 2. lieues de Paris, où il y eût plus de Jardin que de Bâtimens ; & point d'Ecurie ni de Remise. On s'adressera à M. Ferdinand, à l'Hôtel de Ruffie, rue Christine, Fauxbourg S. Germain.

ENTERRÉMENS.

Du 24. Mars. De M. Louis de Caire, Baron de Crecy, âgé de 70. ans, décédé rue S. Germain. A S. Germain-l'Auxerrois.
D'Antoine Malice M^d. âgé de 84. ans, décédé rue S. Honoré. A S. Germain-l'Auxerrois.

Du 25. D'Anne de Mongeau, veuve de Ferdinand Floriot, Chirurgien, âgée de 82. ans, décédée rue de la Mortellerie. A S. Jean-en-Grève.
De Dominique Bernard, âgé de 76. ans, décédé rue Pavée. A S. Paul.
De la nommée Marin Gilbert, âgée de 95. ans, décédée rue S. Joseph. A S. Eustache.
De Marie-Angélique Martin, femme de N. Royer, Officier du Roi, décédée rue Pierre-Sarazin. A S. Séverin.
De Catherine Gallet, veuve de Jean Levêque, âgée de 109. ans, décédée rue Bordet. A S. Etienne-du-Mont.
De Marie-Louise François Scaliberge, âgée de 71. ans, décédée rue des Orties. A S. Roch.
De Marie-Catherine Pisse veuve de Gilbert le Fevre, Bourgeois de Paris, âgée de 78. ans, décédée rue S. Germain. A S. Germain-l'Auxerrois.
De Marguerite le Tellier, femme de Jaques Loyson, Imprimeur, âgée de 70. ans, décédée rue des Sept-voyes. A S. Etienne-du-Mont.
De Marie Dobremel, veuve de Joseph le Blanc, âgée de 74. ans, décédée au vieux Louvre. A S. Germain-l'Auxerrois.

Du 26. De Marguerite Jacinthe, veuve de Jacquet Geraudly, Bourgeois de Paris, âgée de 74. ans, décédée rue Verderet. A S. Eustache.
De Pierre du Bour, âgé de 94. ans, décédé rue l'Evêque. A S. Roch.
De Marie Cadaillac, fille, âgée de 79. ans, décédée rue de l'Arbre-sec. A S. Germain-l'Auxerrois.
De François Guerin, veuve de Joseph Duhamel, M^d. âgée de 76. ans, décédée rue S. Honoré. A S. Germain-l'Auxerrois.
De Marguerite-Geneviève le Roy, veuve de M. Jean le Begue, Chirurgien du Roi, âgée de 77. ans, décédée rue d'Enfer. A S. Sulpice.
D'Elisabeth Bouhon, âgée de 78. ans, décédée rue S. Honoré. A S. Roch.
De M. Louis Beraud, Marquis de la Haye, âgé de 76. ans, décédé rue Callette. A S. Sulpice.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque

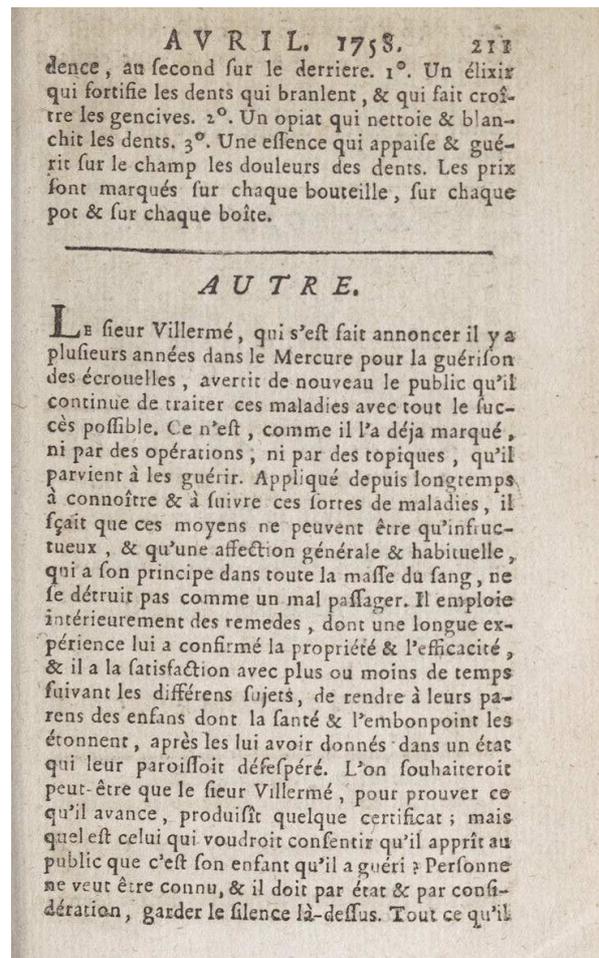
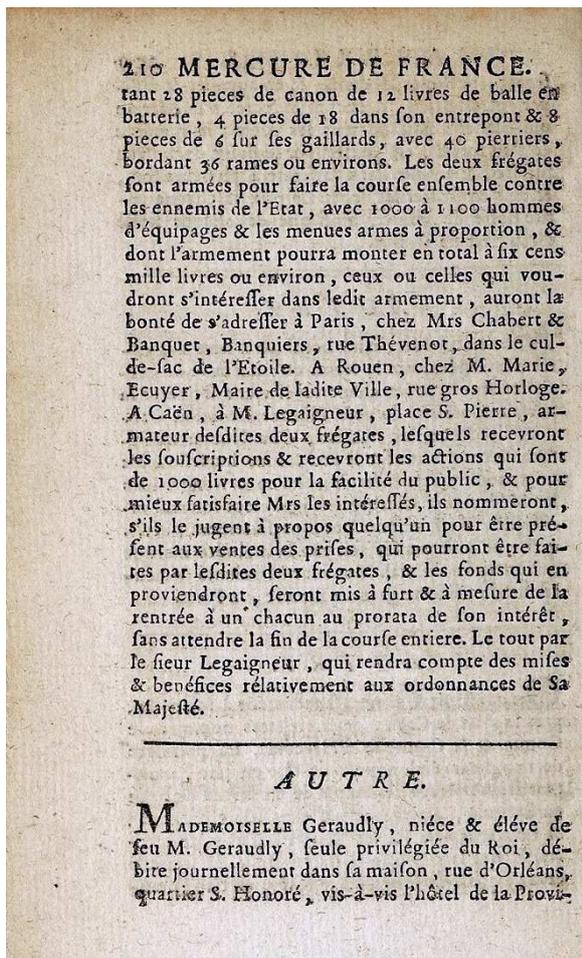
Annonces, affiches et avis divers
1^{er} avril 1754

Elle se plaint qu'on lui prend son argent, ajoutant qu'elle aurait souhaité se retirer dans le couvent des Bénédictines de Meaux et « que son neveu Monnet en serait bien fâché ». S'étant assuré de la bonne réputation de ce dernier et relevant diverses incohérences dans ses déclarations, le magistrat prononce une sentence d'interdiction le 11 janvier 1753 (CARAN, Y 4227A).

Elle s'éteint, à l'âge de soixante-quatorze ans, le 26 mars 1754, chez son neveu Monnet, rue Verderet, paroisse Saint-Eustache (*Annonces, affiches ...*, p.207).

Les élèves de Geraudly

Il est très possible que Claude Mouton, né ca 1705, ait été du nombre entre 1725 et 1732, date à laquelle Geraudly prend en apprentissage pour trois ans Madeleine-Françoise Calais ; cela pourrait expliquer qu'il ait logé par la suite son maître vieillissant mais cela reste une hypothèse. De 1735 à 1740, La jeune femme reste employée chez Geraudly, « à la satisfaction et aux applaudissements universels du public » (B.N.F., fonds Joly de Fleury, 204, 1941 bis, f°13). D'ailleurs, celui-ci « a donné à [...] son élève le secret d'un élixir pour fortifier & affermir les Dents & faire croître les gencives ; d'un opiat qui nettoie & blanchit les Dents & d'une essence qui apaise & qui guérit sur le champ leur douleur. Il a eu soin que les drogues ne fussent pas trop chèrement vendues » (*Mémoires pour l'histoire...*, p.744). Enfin, au moins à partir de 1747, Geraudly forme sa nièce Suzanne Recoura, majeure en 1751, qui travaille avec lui sous le nom



Mercure de France, avril 1758

de Mademoiselle Geraudly, jusqu'à sa mort, rue d'Orléans-Saint-Honoré ⁽²³⁾. Un encart de 1758 fait état de sa qualité de « nièce et élève de feu M. Geraudly, seule privilégiée du Roi, [elle] débite journellement dans sa maison, rue d'Orléans, quartier Saint-Honoré, vis-à-vis l'hôtel de la Providence [sis au 15 de ladite rue], au second sur le derrière » différents produits (*Mercur de France*, p.210-211).

Conclusion

Geraudly débute son exercice au moment même où la réglementation concernant la chirurgie se met en place. La lenteur avec laquelle la réforme est appliquée ne le pousse guère à faire reconnaître sa capacité par le collège de Saint-Côme. Ainsi que le fait remarquer P. Baron (*Actes*, SFHAD, 2017, p.6), « ces nouvelles formes de transmission [du savoir] cohabitaient alors avec les anciennes et la passation à se faire par la parole et la démonstration, alors que des livres commençaient à être édités ». Bien que n'ayant publié que *l'Art de conserver les dents*, Geraudly bénéficie néanmoins en son temps d'une grande notoriété ; sans doute sait-il user de son entretient pour se faire connaître mais sa célébrité tient certainement pour beaucoup au fait que son ouvrage, publié neuf ans après *Le chirurgien-dentiste* de Fauchard, est très accessible au *vulgum*.

Antoine Portal, membre de l'Académie des Sciences et professeur d'Anatomie au Collège royal, le citera, comme d'ailleurs Fauchard, parmi les auteurs marquants du XVIIIe siècle, dans son *Histoire de l'Anatomie et de la Chirurgie* (1770) (p.127).

Ne sera-ce pas là une reconnaissance posthume méritée de cet auteur et de l'intérêt de son ouvrage ?



Enseigne de barbier début XIX^{es}.
Musée de la Ferronnerie
Rouen

Notes

- (1) Claude Jacquier y est dit âgé de quatre-vingts ans lors de son décès.
- (2) Toutefois, Chénier Jacquier ne figure pas parmi les commensaux de la Maison de Monsieur dans *L'Etat de la France* entre 1674 et 1698.
- (3) « Le Roi et son frère étaient d'une propreté presque fanatique ; on les frottait à l'alcool chaque matin, avant la cérémonie du lever » (Da Vinha, p.51).
- (4) Dagen, notes. S'il apparaît bien pourvu de cette charge dans *L'Etat de la France* à partir de 1702, il n'est pas prouvé qu'il a été survivancier de son père, démissionnaire le 19 mai 1700 ; en effet, les offices commensaux ne sont pas héréditaires et, aux fins d'obtenir la survivance, le postulant doit obtenir du prince une autorisation qui n'a pas été retrouvée. Il ne sera néanmoins jamais titulaire de celle d'opérateur pour les dents du duc d'Orléans. Celle-ci est tenue depuis au moins 1687 jusqu'à février 1702 par Charles du Bois-Guérin (le duc étant alors Monsieur, frère de Louis XIV mort le 9 juin 1701, puis son fils, Philippe, le Régent), puis, après la disparition de du Bois-Guérin, par Charles-Arnaud Forgeron, son neveu et survivancier, jusqu'à la mort du Régent (2 décembre 1723), enfin par Antoine Laudumiey (sous Louis d'Orléans, fils du Régent).
- (5) La formule est trompeuse ; Geraudly n'est pas titulaire d'une charge dans la Maison du Roi.
- (6) 4.300 euros actuels.
- (7) Le Mal de langue est une affection caractérisée par l'apparition de pustules sur ses deux faces, ayant tendance à s'étendre à toute la cavité buccale et aux voies digestive ; ces lésions s'ulcèrent par la suite et aboutissent à la nécrose de parties de la langue, la mort survenant par œdème laryngo-pharyngé.
- (8) Claude Biet, maître-apothicaire, garde de la communauté, réalise une préparation publique de thériaque en 1706 ; apothicaire du Roi de 1707 à 1723, il meurt le 18 juillet 1728 à Versailles.
- (9) L'intéressé est chirurgien-major de la compagnie de Charost des Gardes du corps.
- (10) Le traitement est abandonné durant une trentaine d'années mais sa célébrité restera telle qu'il sera repris en 1742, lors d'une nouvelle épidémie de peste bovine. Vicq d'Azyr, en tant que commissaire général aux épidémies, le fera abandonner en 1776 (Vallat, p.259).
- (11) soit près de 52.000 euros.
- (12) Cette précaution n'était pas inutile, des contrefaçons de ce genre de préparation étant fréquemment proposées par des charlatans sur les foires.
- (13) Geraudly n'apparaît plus comme commensal de la Maison du duc d'Orléans mais les lettres de vétérance lui permettent de continuer à jouir des privilèges attachés à sa charge.
- (14) Les valets de chambre du duc d'Orléans bénéficient de la noblesse viagère depuis l'édit de janvier 1652, les déclarations des 19 juillet 1661, 19 novembre 1663, 5 janvier 1669 et les arrêts du Conseil des 13 février 1696 et 9 juillet 1697. Outre jouissant de l'exemption de la taille, du ban et de l'arrière-ban et du droit de franc-fief, ils peuvent prendre la qualité d'écuyer tant qu'ils sont en charge, ce qui n'est plus le cas alors de Geraudly.
- (15) Le 31 octobre 1734, Geraudly a consenti un bail (étude Gervais, Paris) à un laboureur, Nicolas-Philippe Le Faucheu auquel il loue six arpents trente-sept perches de terres labourables et prés, ainsi qu'un arpent de friche sis sur le terroir de Romainville. Le preneur étant disparu, le bail est déclaré caduc et les consorts Le Faucheu doivent acquitter les loyers échus non versés (acte du 2 novembre 1736).
- (16) En juillet 1737, la loge Coustos-Villeroy est inquiétée ; ses registres sont confisqués. Elle poursuit néanmoins ses travaux jusqu'en novembre suivant (Le Bihan, p.404).
- (17) Il s'agit d'un aventurier, ancien palefrenier des écuries impériales, du nom d'Ernst Bühren, qui est devenu le favori de la tsarine Anna. Cette dernière a mis la main sur le duché de Courlande et en a

investi Bühren-Biron. Ce dernier ne prise guère Narychkine, qui est du dernier bien avec la princesse Elisabeth.

(18) Après son retour de Russie, par acte du 17 mars 1739, Geraudly vend, pour 24.000 livres, une maison avec dépendances à Romainville à Pierre Rachon, un bourgeois de Paris, auquel il donne quittance le 28 novembre suivant (CARAN, MC/ET/LX/303).

(19) Pierre-Nicolas Gaulard est le neveu de Pierre Gaulard le Jeune, qui usurpe l'identité de Geraudly en 1701 (Baron et Henry, p.26-27).

(20) Le 8 avril 1751, Mouton achète la maison en même temps que l'hôtel d'Orléans qui lui fait pratiquement face (CARAN, MC/ET/XXXIII/508).

(21) Fille de sa sœur Jeanne Jacquier, mariée à un sieur Recoura (Dagen, notes).

(22) Environ 150.000 euros. Elle révèle qu'il possédait des terres à Bagnolet et à Noisy-le-Sec.

(23) A sa mort, Geraudly doit un terme de loyer à la veuve de Claude Mouton. D'après les statuts de 1699 (art. CXXXVIII), les chirurgiens des Maisons royale ou princières ont le droit de faire pratiquer la chirurgie par « tels garçons que bon leur semblera » (Guyot, p.567). Aussi Suzanne Recoura travaille-t-elle manifestement sous la responsabilité de son oncle, sans être passée par Saint-Côme. Après sa disparition, elle cesse sans doute d'exercer à la suite de l'arrêt du parlement de Paris interdisant la pratique chirurgicale aux femmes (1755) et obtient un brevet pour écouler les produits qu'elle fabrique selon les recettes du défunt. D'ailleurs, le 28 juillet 1761, elle ne fait pas état d'une pratique dentaire quand elle sollicite du lieutenant général civil et criminel de la prévôté de l'Hôtel (en charge des problèmes des privilégiés) l'application du brevet que Senac, Premier médecin du Roi, lui a accordé le 29 juillet de l'année précédente, et lui permettant « de composer, vendre et distribuer un élixir, opiat et essence pour les dents » (Dagen, notes).

Manuscrits

Arch. Dép. Meurthe-et-Moselle, B 1632, 14

BIUSanté, Dagen Georges, notes

B.N.F., fonds Joly de Fleury, 184, f°32-46

B.N.F., fonds Joly de Fleury, 204, 1941 bis, f°13

B.N.F., fonds Joly de Fleury, f°129-136

CARAN, G⁷ 1667, f° 10, f°31, f°53, f°62, f°140, f°142

CARAN, MC/ET/XXXIII/508

CARAN, MC/ET/XLIX/422, f°146

CARAN, MC/ET/LX/261

CARAN, MC/ET/LX/303

CARAN, O/1/44, f°124

CARAN, O/1/65, f°174

CARAN, Y 4727A

Bibliographie

- Anonyme, *Annonces, affiches et avis divers*, 82^e feuille périodique, 19 octobre 1752, p.656.
- Anonyme, *Annonces, affiches et avis divers*, 26^e feuille périodique, 1^{er} avril 1754, p.207.
- Anonyme, *Journal des Sçavans*, Amsterdam, Jansons, septembre 1737, T.CXIII, p.79-94.
- Anonyme, *Mercur de France*, Paris, avril 1758, second vol., p.210-211.
- Anonyme, *L'état de la France*, Paris, L. Trabouillet, 1702, T.II, p.123.
- Anonyme, *Mémoires pour l'histoire des Sciences et des Beaux-Arts*, Paris, Chaubert, avril 1737, p.744.
- Baron Pierre, « L'Odontologie, du savoir-faire à la science. de l'Antiquité au XIXe siècle », *Actes, SFHAD*, 2017, 22, p.6.
- Baron Pierre et Henry Gilles, « Les Gaulard : parmi les premiers experts pour les dents », *Actes, SFHAD*, 2012, 17, p.26-27.
- Besombes André, « La triste fin de Pierre-Nicolas Gaulard (1713 – 1740), élève-associé de Fauchard », *Histoire des sciences médicales*, 1980, 14, 2, p.216.
- Bunon Robert, *Essay sur les Maladies des Dents, où l'on Propose les Moyens de leur Procurer une Bonne Conformation dès la Plus Tendre Enfance & d'en Assurer la Conservation Pendant tout le Cours de la Vie*, Paris, J. Bullot, 1746, vol.2, p.61.
- Dagen Georges, *Documents pour servir à l'Histoire de l'Art Dentaire en France, principalement à Paris*, Paris, la Semaine Dentaire, [1925], p.373.
- Dagen Georges, « Répression de l'exercice illégal de l'art dentaire sous l'ancien régime », *l'Information dentaire*, Paris, SNMPD, 1955, p.1725.
- Dagen Georges et Besombes André, *Pierre Fauchard, père de l'art dentaire moderne (1678-1761), et ses contemporains*, Soc. Pub Médic. Dent., 1961, p.87
- Da Vinha Mathieu, *Les valets de chambre de Louis XIV*, Paris, Perrin, 2004, p.50, 51.
- de Boislisle Arthur-Michel et de Brotonne Pierre, *Correspondance des Contrôleurs généraux des Finances avec les Intendants de province*, Paris, Imprimerie Nationale, 1897, T.III (1708-1715), p.549, 552, 596.
- de Luynes Charles-Philippe, duc, *Mémoires sur la cour de Louis XV*, Paris, Firmin-Didot, 1860, T.II, août 1738, p.207-208.
- Du Bois Marie, *Mémoires de Marie Du Bois, sieur de Lestourmière et du Poirier, gentilhomme servant du Roi, valet de chambre de Louis XIII et de Louis XIV (1647-1676)*, Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, Vendôme, éd. Louis de Grandmaison, 1936, p.266.
- Guyot Joseph-Nicolas, *Traité des droits, fonctions, franchises, exemptions, prérogatives et privilèges*, Paris, Visse, 1786, T.I, p.567.
- Jacquier de Geraudly Claude, *L'art de conserver les dents, ouvrage utile & nécessaire, non seulement aux jeunes Gens qui se destinent à la Profession de Dentiste, mais encore à toutes les personnes qui veulent avoir les Dents belles et nettes*, Paris, P.G. Le Mercier, 1737.
- Jordan Claude, *Suite de la clef ou Journal historique sur les matières du tems*, Paris, Ganneau, 1737, T. XXXXI, p.271
- Le Bihan Alain, « Aux origines de la Franc-maçonnerie française », *Annales, économies, sociétés, civilisations*, 1967, 2, p.404.
- Portal Antoine, *Histoire de l'Anatomie et de la Chirurgie, contenant l'origine et les progrès de ces sciences*, Paris, P.F. Didot le jeune, 1770, T.V, p.127.
- Vallat François, *Les bœufs malades de la peste*, Rennes, P.U.R., 2009, p.259.